

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Amprolium Formulation

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1

H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P301 + P330 + P331 + P310 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P303 + P361 + P353 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Amprolium

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistrement | Classification  | Concentration (% w/w) |
|--------------|---|---|-----------------------|
| Amprolium    | 121-25-5<br>204-458-4                                     | Repr. 2; H361<br>STOT RE 1; H372<br>(Système nerveux central)<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412 | >= 20 - < 25          |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.  
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche

- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

tinction

locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
|  | L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.   |
| Ventilation locale/totale                  | : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.  |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.<br>Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.<br>Ne pas avaler.<br>Eviter tout contact avec les yeux.<br>Se laver la peau soigneusement après manipulation.<br>A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.<br>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.<br>Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.                      |
| Mesures d'hygiène                          | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.<br>Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs. |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. |
| Précautions pour le stockage en commun                       | : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :<br>Oxydants forts<br>Substances et mélanges autoréactifs<br>Peroxydes organiques<br>Explosifs<br>Gaz               |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Donnée non disponible |
|--------------------------------|-------------------------|

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|------------|---------|------------------------------------|------------------------|------|
|            |         |                                    |                        |      |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|                                  |                   |               |                  |         |
|----------------------------------|-------------------|---------------|------------------|---------|
| Amprolium                        | 121-25-5          | TWA           | 40 ug/m3 (OEB 3) | Interne |
| Information supplémentaire: DSEN |                   |               |                  |         |
|                                  | limite d'essuyage | 140 ug/100cm2 |                  | Interne |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple).

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

#### Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.  
Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau.  
Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.  
L'équipement doit être conforme à la norme EN NBN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|   |                         |
|---|-------------------------|
| Odeur   | : Donnée non disponible |
| Seuil olfactif  | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point de congélation                                  | : Donnée non disponible |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition                 | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : Non applicable        |
| Inflammabilité (liquides)   | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair  | : Donnée non disponible |
| Température d'autoinflammation  | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition  | : Donnée non disponible |
| pH  | : 2,0 - 3,0             |
| Viscosité   |                         |
| Viscosité, cinématique  | : Donnée non disponible |
| Solubilité(s)   |                         |
| Hydrosolubilité   | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau                                 | : Non applicable        |
| Pression de vapeur  | : Non applicable        |
| Densité relative  | : Donnée non disponible |
| Densité   | : 0,900 - 1,100 g/cm³   |
| Densité de vapeur relative  | : Donnée non disponible |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### 9.2 Autres informations

|                        |  |
|------------------------|--|
| Explosifs              | : Non explosif   |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |
| Taux d'évaporation     | : Donnée non disponible  |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

### Toxicité aiguë

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Amprolium:**

||| Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 3.980 mg/kg

||| DL50 (Rat): 4.000 - 4.890 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

||| DL50 (Chien): > 500 mg/kg

||| Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

||| Provoque de graves brûlures.

#### Composants:

##### Amprolium:

||| Espèce : Lapin  
||| Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

||| Provoque de graves lésions des yeux.

#### Composants:

##### Amprolium:

||| Espèce : Lapin  
||| Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Amprolium:

||| Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
||| Voies d'exposition : Dermale  
||| Espèce : Souris  
||| Résultat : Produit sensibilisant

### Mutagénicité sur les cellules germinales

||| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### Amprolium:

||| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
||| Résultat: négatif

||| Type de Test: Aberration chromosomique

||| Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

||| Résultat: positif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
|  | Type de Test: test du micronoyau in vitro<br>Résultat: positif  |
| Génotoxicité in vivo                                 | : Type de Test: Test du micronoyau<br>Espèce: Souris<br>Type de cellule: Moelle osseuse<br>Résultat: négatif                      |
|  | Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée<br>Espèce: Rat<br>Type de cellule: Cellules du foie<br>Résultat: négatif |
| Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation | : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.            |

### Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Amprolium:**

|                    |   |          |
|--------------------|---|----------|
| Espèce             | : | Rat      |
| Durée d'exposition | : | 2 années |
| Résultat           | : | négatif  |

### Toxicité pour la reproduction

|| Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Composants:

#### **Amprolium:**

|  |  |
|--|--|
| Effets sur la fertilité                    | : Type de Test: Étude sur plusieurs générations<br>Espèce: Souris<br>Voie d'application: Oral(e)<br>Fertilité: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg<br>Résultat: Incidences sur les paramètres de reproduction.<br>Remarques: Toxicité maternelle observée. |
| Incidences sur le développement du fœtus   | : Type de Test: Développement<br>Espèce: Lapin<br>Voie d'application: Oral(e)<br>Toxicité pour le développement: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg<br>Résultat: Aucun effet indésirable n'a été signalé  |
| Toxicité pour la reproduction - Evaluation | : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### **Amprolium:**

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| Voies d'exposition | : | Oral(e)  |
| Organes cibles     | : | Système nerveux central  |
| Evaluation         | : | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Amprolium:**

|                    |   |                         |
|--------------------|---|-------------------------|
| Espèce             | : | Rat                     |
| NOAEL              | : | 20 mg/kg                |
| Voie d'application | : | Oral(e)                 |
| Durée d'exposition | : | 2 a                     |
| Symptômes          | : | Perte de poids corporel |

|                    |   |                                     |
|--------------------|---|-------------------------------------|
| Espèce             | : | Chien                               |
| NOAEL              | : | 100 mg/kg                           |
| Voie d'application | : | Oral(e)                             |
| Durée d'exposition | : | 2 a                                 |
| Organes cibles     | : | Système nerveux central             |
| Symptômes          | : | Dilatation de la pupille, Paralysie |

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| Espèce             | : | Chien  |
| NOAEL              | : | 100 mg/kg  |
| Voie d'application | : | Oral(e)  |
| Durée d'exposition | : | 59 Sem.  |
| Organes cibles     | : | Système nerveux central                                    |
| Symptômes          | : | Ataxie, Convulsions, Coma, Perte de réflexes, Tremblements |

### Toxicité par aspiration

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

|            |   |  |
|------------|---|--|
| Evaluation | : | La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè- |
|------------|---|--|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

lement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Composants:

##### **Amprolium:**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Inhalation            | : Organes cibles: Peau<br>Symptômes: Réactions allergiques                     |
| Contact avec les yeux | : Organes cibles: Poumons<br>Symptômes: Réactions allergiques, Asthme          |
| Ingestion             | : Organes cibles: Système nerveux central<br>Symptômes: Troubles neurologiques |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **Amprolium:**

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203    |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 110 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202                 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                   | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Amprolium:**

|                                       |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : log Pow: -1,12<br>pH: 7 |
|---------------------------------------|---------------------------|

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

- : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés

- : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN

- : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR

- : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

- : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

- : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

- : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|             |   |
|-------------|---|
| <b>ADN</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|             |   |
|-------------|---|
| <b>ADN</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>  | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.4 Groupe d'emballage

|                        |   |
|------------------------|---|
| <b>ADN</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>             | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>            | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Cargo)</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Passager)</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

|   |                  |
|---|------------------|
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).<br>Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone | : Non applicable |
| Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)  | : Non applicable |
| Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux  | : Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)   | : Non applicable |
| Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.                           | Non applicable   |

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

|       |                 |
|-------|-----------------|
| AICS  | : non déterminé |
| DSL   | : non déterminé |
| IECSC | : non déterminé |

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

|                     |   |
|---------------------|---|
| Autres informations | : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document. |
|---------------------|---|

### Texte complet pour phrase H

|      |  |
|------|--|
| H361 | : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.               |
| H372 | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'ex- |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

positions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |
|-----------------|---|
| Aquatic Chronic | : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique              |
| Repr.           | : Toxicité pour la reproduction   |
| STOT RE         | : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accelérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

|   |   |
|---|---|
| Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité | : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <a href="http://echa.europa.eu/">http://echa.europa.eu/</a> |
|---|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Amprolium Formulation

|                |                                 |                                    |   |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|
| Version<br>3.0 | Date de révision:<br>14.04.2025 | Numéro de la FDS:<br>8646811-00012 | Date de dernière parution: 28.09.2024<br>Date de la première version publiée:<br>21.05.2021 |
|----------------|---------------------------------|------------------------------------|---|

### Classification du mélange:

|              |      |
|--------------|------|
| Skin Corr. 1 | H314 |
| Eye Dam. 1   | H318 |
| Repr. 2      | H361 |
| STOT RE 1    | H372 |

### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR